E D U Q 8170746

Niveau(x) d'enseignement: 8 Numéro EDUQ : 8170746
Centre d'intérêt: 12

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Mémoire de la Conférence des recteurs en réponse au livre vert intitulé "Pour une politique québécoise de la recherche scientifique" / La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. -- [Montréal] : La Conférence, 1979.
32 f. ; 29 cm.

Code: 79-CR-28-6.

Cote Dewey: 507.2'0714/C748m Cote LC: Q/180/.C38

Descripteur(s): *Recherche scientifique *Financement *Objectifs d'éducation *Organisation administrative *Subvention de recherche *Rôle de l'université *Rôle du gouvernement *Universitaire (Niveau)

Exposé des réactions de la Conférence des recteurs au ##Livre vert## et plus particulièrement au chapitre IV intitulé "La recherche universitaire". Sont abordés les points suivants: Les finalités propres à la recherche universitaire - La détermination des priorités de la recherche universitaire - La duplication des ressources et des efforts - Le financement de la recherche universitaire (pluralité des sources, création d'une enveloppe recherche, le programme FCAC) - Le développement de la recherche industrielle et gouvernementale - Le développement compromis de la recherche universitaire.

Le document se présente comme un plaidoyer en faveur du respect de l'indissociabilité des activités d'enseignement et de recherche, et cela dans une triple perspective: celle des finalités propres à la recherche universitaire, celle du pouvoir de détermination des priorités de la recherche universitaire, celle enfin de son financement. La planification à court terme et la multiplication des centres de recherche qui laisse présager le ##Livre vert## sont condamnées. Mieux vaut s'attacher à consolider les structures existantes, à en améliorer le financement et la coordination dans le respect de leur autonomie.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

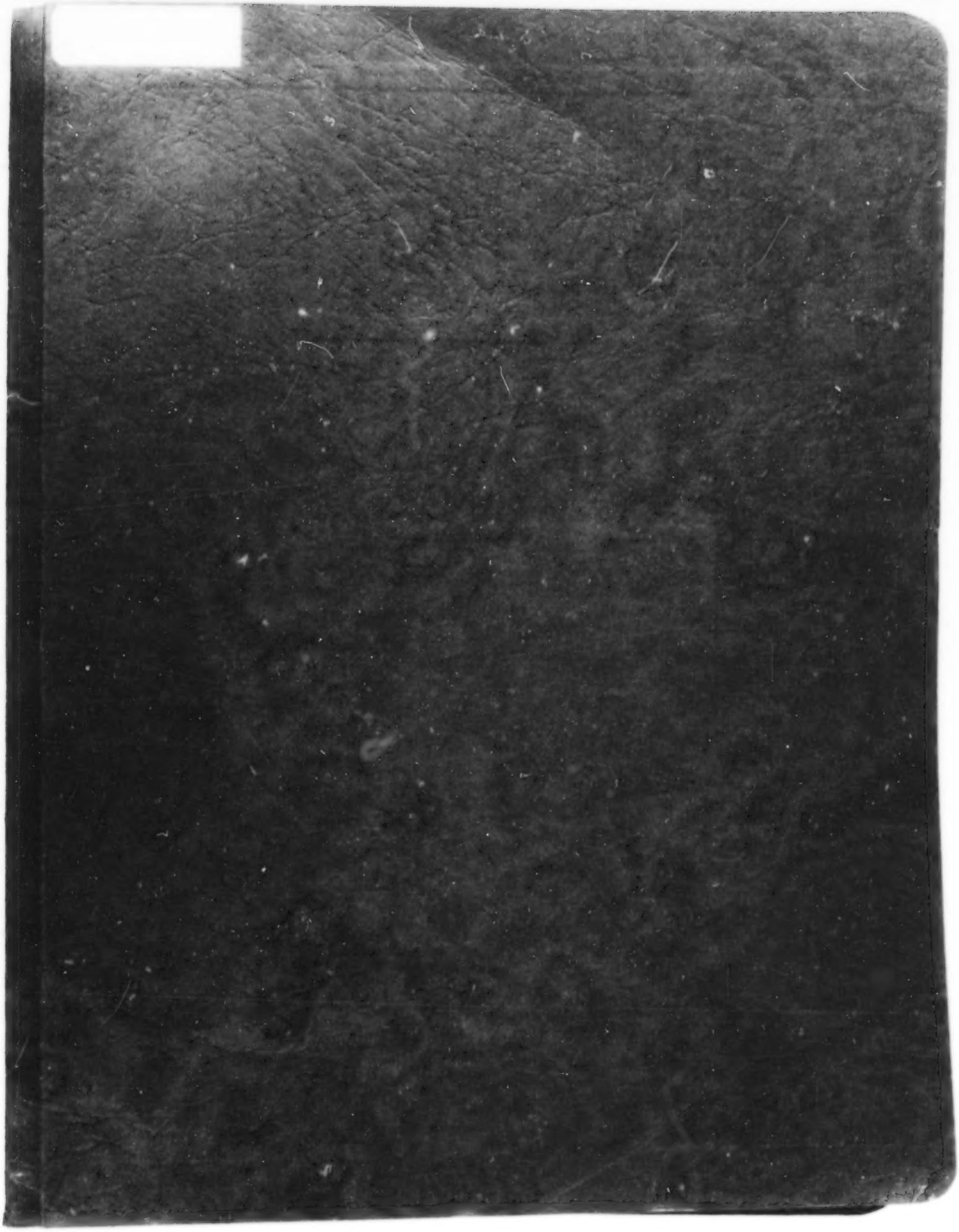

E D U Q 8170746

MEMOIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS EN REPONSE AU LIVRE VERT INTITULE "POUR UNE POLITIQUE QUEBECOISE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE"

La Conférence des recteurs et des principaux
des universités du Québec.

4 juillet 1979.

En choisissant d'intituler le Livre vert Pour une politique québécoise de la recherche scientifique, le gouvernement entendait sans doute projeter l'image d'un agent désireux de susciter un large débat et de déclencher des réactions nombreuses chez les individus, groupes ou établissements concernés. A cet égard, on ne saurait nier la pertinence de la formule retenue; celle-ci est d'ailleurs conforme au stade d'évolution atteint par la recherche scientifique au Québec. Les universités ont été fortement intéressées et inspirées par les éléments de diagnostic et les embryons de réforme que renferme le Livre vert; celui-ci leur a fourni l'occasion de faire le point sur la situation actuelle, de réaffirmer certains principes fondamentaux, de mieux déceler les imperfections du système de la recherche universitaire et d'entrevoir les correctifs et les solutions possibles. L'espèce de prise de conscience que la lecture du Livre vert a provoquée au sein des universités ne saurait qu'être profitable pour l'avenir.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de dire quelques mots sur la façon dont notre réaction est articulée. Nous aurions pu, comme cela est l'usage, considérer une à une les orientations tracées et les mesures proposées dans le Livre vert et, à chaque fois, marquer notre assentiment ou notre désapprobation. C'eût été, en somme, conformer la présentation de notre document à celle du quatrième chapi

du Livre vert intitulé "La recherche universitaire". Au lieu de cela, nous avons préféré nous livrer à un plaidoyer en faveur du respect de l'indissociabilité - on nous pardonnera le néologisme - des activités d'enseignement et de recherche, et cela dans une triple perspective: celle des finalités propres à la recherche universitaire, celle du pouvoir de détermination des priorités de la recherche universitaire, enfin celle du financement de la dite recherche. Au terme de notre exposé, nous dirons de quelle manière l'avenir de la recherche universitaire peut, à la lumière du Livre vert, être envisagé. Il importe de préciser que nous ne nous sommes pas livrés à une analyse détaillée du Livre vert; nous n'avons retenu que quelques points fondamentaux à propos desquels les universités ont souhaité s'exprimer collectivement.

1. LES FINALITES PROPRES A LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Toute l'argumentation des auteurs du Livre vert relative aux finalités qu'ils estiment propres à la recherche universitaire est sous-tendue par une définition de la mission de l'université dont les contours sont dessinés avec une grande netteté:

> "Pour le dire en peu de mots, la recherche universitaire doit s'inscrire dans la mission de l'université, qui est centrée sur l'avancement des connaissances et sur leur transmission par l'enseignement. Cette mission, on peut la définir selon diverses insistances - c'est ainsi qu'on a récemment mis l'accent sur le service à la collectivité et sur la pertinence socio-culturelle, voire économique, de ses initiatives. Mais, quelles que soient les insistances choisies, il demeure que c'est finalement la mission proprement éducative et culturelle de l'université qui donne sens et forme à toutes ses entreprises. On est ainsi en droit de s'attendre à ce que le service à la collectivité et la pertinence sociale soient eux-mêmes poursuivis dans la ligne de la mission éducative et culturelle et en tirent leurs critères et leurs inspirations. Il en est essentiellement de même pour la recherche universitaire: c'est l'avancement et la transmission du savoir qui lui donnent sa légitimité et qui devraient en dynamiser le développement."(1)

Et les auteurs poursuivent en circonscrivant le type de recherche qui devrait, selon eux, être poursuivi à l'université:

---

(1) Livre vert, page 123.

> "Les implications d'un tel principe sont nombreuses et importantes. Les plus immédiates concernent le statut privilégié à accorder à la recherche fondamentale dans la vie de l'université et les liens étroits qui devraient y être entretenus entre l'enseignement et la recherche."(1)

Les universités acceptent d'être considérées comme un lieu privilégié d'exécution de la recherche fondamentale mais refusent d'être cantonnées dans ce seul secteur d'activité. Par ailleurs, la complexité foisonnante du milieu de la recherche universitaire invalide d'elle-même la distinction nette que les auteurs du Livre vert établissent entre les deux types de recherche - fondamentale et appliquée. Au sein des établissements, de multiples influences s'entrecroisent et les structures parfois étanches de certaines unités d'enseignement et de recherche tendent à devenir de plus en plus perméables. L'interaction des secteurs des sciences humaines et des sciences de la santé, par exemple, est actuellement la source de recherches appliquées de grand intérêt en médecine sociale et préventive et en santé communautaire. La pertinence socio-économique de ces travaux de grande envergure ne saurait être mise en doute. Et si l'on revient à des proportions plus modestes, un même projet élaboré par un chercheur isolé peut ressortir à la fois au domaine de la recherche fondamentale et à celui de la recherche appliquée.

---

(1) Livre vert, page 123.

On voit à quel point il peut être arbitraire de tracer une ligne de démarcation trop franche entre les deux types de recherche pour ensuite confiner l'université dans le secteur de la recherche fondamentale. Mais reprenons les choses sous un autre angle et plaçons-nous temporairement sur le terrain que les auteurs du Livre vert ont choisi au moment de définir la mission de l'université. Il serait illusoire de penser que les activités de recherche appliquée ne concourent pas, au même titre que les activités de recherche fondamentale, à l'avancement des connaissances et à la formation des chercheurs. En d'autres termes, ce serait freiner le développement du savoir que d'inciter les universités à délaisser le domaine de la recherche appliquée; l'autre conséquence serait d'empêcher la formation de spécialistes aptes à contribuer à la satisfaction des besoins socio-économiques et susceptibles d'oeuvrer dans tous les secteurs où sont menées des activités de recherche appliquée.

Nous pouvons d'ores et déjà avancer une première affirmation: il faut rechercher sans cesse une certaine forme d'équilibre entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, et cet équilibre doit être pris comme le reflet des finalités de la recherche universitaire telles qu'elles sont dépeintes dans le document de consultation de la Commission d'étude sur les universités, document qu'on nous permettra de citer ici:

"Nous pouvons donc en conclure, sans risque d'erreur, que la recherche universitaire contribue sans cesse au développement culturel, social, économique et éducatif de notre société. Elle contribue au développement culturel en ce qu'elle permet constamment l'acquisition de nouvelles connaissances; au développement économique et social, en ce qu'elle permet l'application de connaissances; au développement éducatif, en ce qu'elle est reliée à l'enseignement, dans la formation des ressources humaines hautement qualifiées."(1)

Sur un autre plan, il importe de favoriser, et en cela les universités reconnaissent le bien-fondé des propos tenus dans le Livre vert, la collaboration intersectorielle entre la recherche gouvernementale, la recherche industrielle et la recherche universitaire. L'idée suivant laquelle l'université est le lieu de résolution de tous les problèmes et le terrain exclusif où sont menées les recherches de pointe, cette idée est bien périmée. Tout en reconnaissant l'importance de la recherche gouvernementale et de la recherche industrielle, il y a lieu de préserver la spécificité de la recherche universitaire sans toutefois assigner à celle-ci des finalités trop étroites.

Il existe une autre manière d'aborder cette question si importante des finalités propres à la recherche universitaire. Elle consiste à jeter l'éclairage sur l'exécutant de la recherche, celui pour qui fut inventée, faute de mieux,

---

(1) Commission d'étude sur les universités. Document de consultation, page 32.

l'appellation de "professeur-chercheur". Lorsqu'on affirme qu'un professeur d'université est d'abord et avant tout un enseignant dont les activités de recherche doivent servir à alimenter la somme de connaissances transmissibles, on soutient une conception entachée d'anachronisme. Nous l'avons déjà laissé entendre, le chercheur isolé ou les équipes de chercheurs se penchent de plus en plus sur des problèmes très concrets. Dans plusieurs disciplines telles l'architecture et la médecine dentaire, la recherche appliquée occupe nécessairement une place de premier plan. Les écoles de génie ont pour mission de former des spécialistes capables de résoudre, entre autres problèmes, ceux avec lesquels les citoyens sont quotidiennement aux prises. L'interaction avec le milieu est ici primordiale.

Ce dernier exemple nous amène à replacer le débat dans la perspective de la mission de service à la collectivité qui incombe aux universités. Les auteurs du Livre vert tiennent à ce sujet des propos divergents. Entre ce qui est dit aux pages 124 et 125 d'une part, à la page 142 de l'autre, il y a un glissement inquiétant:

> Pour des raisons d'équilibre et d'efficacité, la recherche universitaire devrait revenir à ses objectifs fondamentaux. Ce faisant, on n'y cessera pas toute recherche orientée ou appliquée! Encore moins ne s'y préoccupera-t-on plus de la pertinence socio-culturelle et des retombées socio-économiques de la recherche!"(1)

---

(1) Livre vert, page 124. C'est nous qui soulignons.

"D'ailleurs, certains programmes de subvention à la recherche universitaire - dans les domaines de l'agriculture et des affaires sociales, par exemple - sont déjà orientés de manière à répondre à des besoins précis et, à ce titre, ils indiquent déjà une voie à prendre." (1)

"(...) on peut se demander si l'on n'a pas trop aisément identifié pertinence sociale de la recherche et réponse aux besoins socio-économiques: la première ne doit jamais être oubliée, mais il n'est pas dit que la seconde appartienne à la mission propre de l'université. Cette ambiguïté n'est d'ailleurs pas étrangère à cette autre identification rapide entre recherche orientée et mission de service à la collectivité; on a même parfois pu croire que ce service à la collectivité constituait une "troisième mission", plutôt que de n'être qu'une dimension des deux premières. La poursuite des objectifs proprement culturels et la recherche fondamentale ont déjà trop souffert de ces glissements sémantiques. Le temps est peut-être même venu pour le ministère de l'Education de diminuer ses subventions directes à la recherche orientée dans les universités. D'autres ministères pourraient soutenir ce type de recherche, dans les secteurs qui correspondent à leurs champs d'intérêts privilégiés; à cette fin, on verrait bien qu'ils utilisent le mécanisme des actions concertées et ouvrent leurs programmes à la participation du secteur privé."(2)

A la page 124, les auteurs reconnaissent que la recherche universitaire a des "retombées socio-économiques" et sert à "répondre à des besoins précis" - par le biais de "certains programmes de subventions" -, alors qu'à la page 142, ils doutent que la "réponse aux besoins socio-économiques" appartienne à la "mission propre de l'université". Mais nous ne nous attarderons pas à ces ambiguïtés. L'essentiel est

---

(1) Livre vert, page 125. C'est nous qui soulignons.

(2) Livre vert, page 142. C'est nous qui soulignons.

ailleurs. Si l'on considère les trois extraits que nous venons de citer, et plus particulièrement celui de la page 142, en regard de l'argumentation développée dans le chapitre consacré à la recherche gouvernementale, on ne peut manquer de trouver fort inconfortable la situation des universités: d'un côté les auteurs formulent le souhait, au demeurant vague et difficile à interpréter comme une garantie suffisante pour les universités, que des ministères autres que celui de l'Education soutiennent de plus en plus la recherche universitaire appliquée; mais tout le reste du Livre vert, et singulièrement le chapitre troisième, fait état de la volonté des différents ministères de prendre eux-mêmes en charge les activités de recherche appliquée "dans les secteurs qui correspondent à leurs champs d'intérêts privilégiés"(1). Il y a là un manque de continuité qu'il importait de souligner.

La longue mise au point que nous venons de faire sur la question des finalités propres à la recherche universitaire s'imposait. Il convient maintenant d'élargir le débat en ouvrant une perspective plus diachronique: celle de la détermination des priorités de la recherche universitaire et du modèle de développemen qui lui convient.

---

(1) Livre vert, page 142.

2. LA DETERMINATION DES PRIORITES DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Dans les premières pages du Livre vert, les auteurs paraissent entériner le principe suivant lequel les chercheurs sont en droit de fixer eux-mêmes les objectifs de la recherche universitaire et d'identifier les grandes avenues qui, selon eux, doivent être explorées en priorité:

> "Définir une politique de la science, ce n'est donc évidemment pas prétendre régir ce qu'il y a d'insaisissable dans la capacité de créer et d'inventer qui dynamise l'activité scientifique. Définir une politique scientifique, c'est dire comment on veut influencer les institutions et les mécanismes qui conditionnent la production, la diffusion et l'application de la connaissance."(1)

En effet, il n'est pas d'activité scientifique possible à l'université sans que soit garantie au chercheur l'entière liberté de faire preuve d'initiative dans le choix des problèmes et des méthodes et sans que lui soit laissée toute la latitude voulue pour redéfinir, suivant la nature des résultats obtenus en cours de route, les priorités fixées au début. C'est d'ailleurs là que réside tout le sens de la formation critique dispensée à l'université.

Ce que nous venons de dire n'implique pas que l'Etat n'ait aucun rôle à jouer. Bien au contraire, il doit en

---

(1) Livre vert, page 10.

exercer un fondamental. Les chercheurs doivent pouvoir travailler dans les conditions humaines et matérielles les plus susceptibles de favoriser l'essor de leur créativité. L'Etat doit veiller à assurer ces conditions et éviter de bloquer l'épanouissement de l'activité scientifique par des mécanismes supra-sectoriels qui s'ajouteraient aux contrôles administratifs déjà existants. C'est l'avancement des connaissances et la formation des étudiants qui, de l'aveu même des auteurs du Livre vert, constituent la mission première de l'université[1], qui en subiraient les conséquences les plus néfastes.

Au fur et à mesure que l'on avance dans la lecture du Livre vert, on constate que les auteurs préconisent, non pas seulement l'"influence" du gouvernement sur les institutions et les mécanismes, mais bien la détermination par l'Etat planificateur des mécanismes et des priorités:

> "Il est évidemment légitime qu'il revienne ultimement au gouvernement de prendre les décisions qui s'imposent en vue du bien commun. Et le gouvernement, de concert avec ses partenaires, est bien résolu à assumer ses responsabilités. Il s'agit seulement de savoir quels mécanismes permettraient de servir le mieux possible les intérêts de la recherche universitaire et ceux de l'ensemble du système québécois de recherche. A cet égard, il faudrait peut-être se demander s'il ne serait pas souhaitable que des représentants de l'Etat soient associés à toutes les étapes importantes de ce genre de processus."(2)

---

(1) Livre vert, page 123.

(2) Livre vert, pages 126-127.

Les universités estiment que les intérêts de la recherche universitaire seraient bien peu servis si l'espèce de pyramide décisionnelle à laquelle il est fait allusion dans le chapitre consacré à la recherche universitaire et que l'on voit se dessiner avec plus de précision dans le sixième chapitre ("Mesures et dispositifs d'ensemble"), voyait le jour. Au sommet de cette superstructure fort complexe - ministre délégué, Commission interministérielle de la recherche et de la technologie, Conseil de la recherche et de la technologie, Secrétariat à la recherche et à la technologie -, c'est, au fond, le gouvernement qui détiendrait tous les leviers de commande et c'est à lui que reviendrait la responsabilité ultime de déterminer les priorités. Certes, le Québec se doit d'opter, à l'exemple de pays tels la Suède, la Hollande ou la Suisse, pour un modèle sélectif de développement de la recherche universitaire. Mais il n'est pas besoin, pour se conformer à cette nécessité, d'instaurer une planification dirigiste sans commune mesure avec le niveau de développement atteint par la recherche scientifique au Québec. On voit tout de suite quelle espèce de danger nous guetterait: celui d'être obnubilé par des priorités d'ordre purement administratif.

Ce qui amplifie les craintes des universités, c'est le fait qu'aucun représentant de la communauté universitaire ne sera, semble-t-il, invité à siéger à la Commission inter-

ministérielle de la recherche et de la technologie. Un tel barrage ne pourra qu'accentuer l'isolement des chercheurs qui, répétons-le, doivent être associés de très près à la détermination des priorités tout comme ils sont en droit d'être présents au sein des seules instances suprasectorielles qu'il conviendrait de mettre en place. Nous évoquons ici la possibilité d'implanter un seul organisme central appuyé par une infrastructure appropriée.

Mais voyons les choses de plus près. En matière de recherche scientifique, il importe de distinguer certains ordres de priorités. Les universités tiennent à affirmer avec vigueur que c'est aux chercheurs eux-mêmes que doit revenir la responsabilité exclusive d'indiquer les voies où devrait s'engager la recherche libre. Et pour ce type de recherche, on ne devrait continuer à tabler que sur des critères d'excellence. Quant à la fixation des grandes priorités là où les activités de recherche sont étroitement reliées au contexte socio-économique et peuvent avoir une incidence directe sur le bien-être de l'ensemble de la population, elle devrait faire l'objet d'une concertation entre les trois grands secteurs de recherche. Le gouvernement pourrait exercer un rôle majeur dans l'organisation de cette concertation et, à la lumière des avis obtenus, prendre les décisions utiles. Ceci dit, les universités ne devraient

pas être empêchées, comme nous le disions plus haut à propos des finalités propres à la recherche universitaire, de déterminer certaines priorités de recherche appliquée - suite à l'identification de besoins socio-économiques - et d'oeuvrer dans ce domaine, tant il est vrai que ce type d'activité favorise l'accroissement des connaissances scientifiques. En outre, les résultats de ces travaux, comme nous allons maintenant tenter de le démontrer, seraient d'autant plus probants si les universités coordonnaient davantage leurs ressources et leurs efforts.

3. LA "DUPLICATION" DES RESSOURCES ET DES EFFORTS

Les observations des auteurs du Livre vert relatives à la concurrence qui existe entre les établissements et à la rareté des projets de recherche entrepris en collaboration sont partiellement fondées. Il importe d'éliminer les abus et, en ce sens, certains des objectifs de rationalisation mis de l'avant dans le Livre vert méritent d'être appuyés: la concentration des ressources et la spécialisation des établissements doivent, dans une certaine mesure, être encouragées; il faut bien identifier et supporter les centres d'excellence, encore que ceux-ci ne soient pas toujours indispensables à la poursuite d'activités de haute qualité - plusieurs grands chercheurs ont mené et continuent de mener leurs travaux pratiquement seuls ou à l'intérieur d'équipes de taille très modeste; en ce qui a trait aux infrastructures de soutien, une meilleure collaboration interuniversitaire est souhaitable.

Ceci dit, les universités estiment qu'elles sont en mesure de résoudre elles-mêmes, par le biais d'une meilleure coordination de leurs ressources, les problèmes d'éparpillement. D'heureux résultats pourraient être atteints sans qu'il soit nécessaire de recourir aux grands moyens d'une "politique de concentration"(1) imposée de l'extérieur.

---

(1) Livre vert, page 127.

Si l'on s'en tient à cet aspect de la coordination interuniversitaire, il est vrai qu'il y a eu, jusqu'à présent, des échecs dont il faut tirer leçon pour l'avenir. Beaucoup de chemin reste à parcourir avant de trouver l'équilibre souhaitable. Mais il y a eu aussi des réussites éclatantes, et il serait injuste de ne pas en faire état sous prétexte qu'elles ne pèsent pas lourd par rapport aux entreprises qui ont avorté. Les travaux du Groupe interuniversitaire de recherches océanographiques du Québec (GIROQ), du Centre interuniversitaire d'études européennes et du Centre québécois de relations internationales illustrent, tout comme le projet Fusion (regroupant deux universités, l'IREQ et des partenaires industriels), à quel point la mise en commun des ressources peut être profitable. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que ce genre d'initiative est venu de la base, c'est-à-dire des chercheurs eux-mêmes, appuyés par les instances décisionnelles des établissements. Tout laisse prévoir que ces expériences se multiplieront. Et il ne faudrait pas oublier un autre type de complémentarité dont il serait difficile d'énumérer ici des exemples; il s'agit de celle qui s'instaure et se développe tout naturellement, sans qu'il soit nécessaire de la pérenniser en la coiffant d'une structure quelconque, entre des chercheurs isolés oeuvrant dans des universités différentes. Par ailleurs, les établissements qui disposent seuls des infrastructures de soutien indispensables à l'exécution de tel type de recherche sont désireux

de pratiquer une politique d'ouverture à l'égard des chercheurs dits "minoritaires" des autres universités qui poursuivent des travaux dans le même domaine. Bien des ponts peuvent être jetés à côté de ceux déjà en place.

Le sujet qui nous occupe ici comporte un second volet que les auteurs du Livre vert ont malheureusement négligé. Prise sous l'angle d'une duplication pure et simple, la dispersion des ressources et des efforts est mauvaise en soi. Mais prise sous l'angle de la complémentarité et de la saine émulation, elle n'est pas nécessairement condamnable. Ce qui importe beaucoup plus, c'est la place que l'on peut se tailler au plan de la compétition internationale. De toute manière, ce n'est pas parce qu'un établissement s'est "spécialisé" dans tel champ de recherche et qu'il y a investi beaucoup de ressources humaines, financières et matérielles, que les chercheurs des autres établissement doivent être empêchés de mener des travaux dans le même domaine. Deux groupes de chercheurs appartenant à deux universités différentes et travaillant dans le même secteur d'activité concentrent, dans la majorité des cas, leurs énergies sur des aspects bien particuliers du domaine exploré.

En résumé, il faut donner suite aux projets de rationalisation qui sont viables, laisser libre cours à la saine émulation internationale et favoriser la mise sur pied par

les chercheurs eux-mêmes d'entreprises conjointes, toutes choses à la réalisation desquelles les universités peuvent très bien veiller elles-mêmes.

4. LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

4.1 La pluralité des sources de financement

A propos des sources de financement de la recherche universitaire, les auteurs du Livre vert formulent un certain nombre de commentaires avant de tracer une première orientation:

> "Actuellement, les sources de financement de la recherche universitaire sont variées et complexes. Les organismes fédéraux, des institutions privées et plusieurs ministères québécois interviennent de diverses manières pour soutenir le développement de la recherche universitaire ou pour en utiliser les résultats.
>
> Cette polyvalence est saine en soi; elle témoigne à sa manière de la polyvalence du potentiel universitaire lui-même et de l'importance de sa contribution. Mais le temps est peut-être venu de définir avec plus de clarté les règles du jeu qui devraient présider à toutes ces interventions dans le financement - et donc, forcément, dans l'orientation de la recherche universitaire."(1)

En premier lieu, les universités tiennent à préciser qu'elles sont favorables au maintien du pluralisme des sources de financement. Elles rejettent toute forme de régie de l'allocation des ressources et de détermination des "règles du jeu" par un organisme suprasectoriel quelconque; la mise en application d'une telle mesure, il faut bien le voir, aurait des conséquences néfastes aussi bien

---

(1) Livre vert, page 131.

pour le développement de la recherche universitaire que pour l'amélioration des conditions d'exercice de la fonction de chercheur.

Ceci dit, notre système de recherche universitaire, compte tenu du régime constitutionnel actuel et du pluralisme des sources de financement, doit, pour demeurer en santé ou être assaini, suivant le point de vue que l'on adopte, reposer sur un jeu d'équilibres et d'interactions. Les universités souhaitent que s'accentue et, même, que s'"institutionnalise" la complémentarité qui existe entre les différentes sources de financement et, plus particulièrement, entre certains organismes ou programmes fédéraux et provinciaux: le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le programme de Formation de chercheurs et d'action concertée (FCAC); le Conseil de recherches médicales du Canada (CRM) et le Conseil de la recherche en santé du Québec (CRSQ). Et lorsque nous parlons de complémentarité, il s'agit essentiellement de celle des objectifs visés par les diverses sources de financement: les conseils fédéraux visent la recherche elle-même plutôt que ses applications et subventionnent des individus, ce qui ne les empêche pas de prévoir, à l'intention d'équipes, des programmes de subventions pour dépenses courantes ou des programmes de subventions d'investissement; le programme FCAC vise essentiellement la formation de chercheurs dans le cadre d'équipes mais admet aussi, dans certains cas, des subventions individuelles. Une telle

délimination des objectifs visés par les organismes subventionnaires, qui n'a rien à voir avec une redéfinition des "règles du jeu" qui se ferait au-dessus de la tête des universités, pourrait faire partie intégrante du spectre des solutions possibles et, en tout cas, calmer les inquiétudes manifestées par les auteurs du Livre vert:

> "Tout cela laisse évidemment intacts les problèmes d'empiètement, de dédoublement et de manque de coordination suscités par le régime constitutionnel actuel. En attendant une révision en profondeur, on peut au moins viser une concertation qui limite les inconvénients et soutienne le mieux possible le développement de la recherche universitaire." (1)

Dans un autre ordre d'idées, les efforts de coordination déployés dans les cas d'investissements majeurs tel l'Observatoire astronomique du Mont Mégantic doivent être appuyés. Enfin, chaque établissement pourrait veiller à assurer, à l'intérieur de ses propres murs, la complémentarité des fonds qui sont octroyés à ses chercheurs par les différents organismes subventionnaires et de ceux qu'il reçoit d'autres sources ou qu'il y consacre lui-même.

4.2 La création éventuelle d'une enveloppe recherche

L'idée d'une enveloppe recherche distincte de l'enveloppe générale des subventions d'équilibre aux universités

---

(1) Livre vert, page 133. C'est nous qui soulignons.

présenterait un intérêt certain si elle permettait d'obvier à la précarité de la situation actuelle et si elle se traduisait par un rétablissement de la croissance des octrois gouvernementaux à la recherche. Mais si, par enveloppe recherche, les auteurs du Livre vert n'entendent qu'une simple ponction dans les subventions d'équilibre, alors les universités manifestent leur désaccord. L'"affectation plus visible et plus vérifiable"(1) irait de pair, on l'imagine aisément, avec une bureaucratisation du secteur et l'assignation de finalités étroites à la recherche universitaire, toutes choses contre lesquelles nous avons déjà formulé une claire mise en garde.

En fait, les auteurs du Livre vert semblent méconnaître encore une fois l'indissociabilité des activités d'enseignement et de recherche. On n'insistera jamais assez sur ce point. On voit mal comment la recherche dite libre, par exemple, si étroitement liée à l'enseignement, pourrait faire l'objet d'une "meilleure identification". Dans les unités administratives que sont, de façon générale, les départements, il est très difficile, et serait peut-être artificiel, de départager les coûts afférents aux activités d'enseignement et ceux afférents aux activités de recherche. Les exemples très concrets que l'on pourrait produire pour

---

(1) Livre vert, page 131.

illustrer cet état de fait sont nombreux. Aussi nous en tiendrons-nous à certaines généralités de première importance.

Prenons le cas des frais directs et, plus particulièrement, des traitements des professeurs. La distinction établie par les auteurs du Livre vert entre la part du traitement des professeurs correspondant au pourcentage de leur temps consacré à l'enseignement, et la part de leur traitement correspondant au pourcentage de leur temps "théoriquement" consacré à la recherche, cette distinction est arbitraire, fait bon marché de la définition que nous avons déjà donnée du professeur-chercheur et paraît peu prometteuse pour l'avenir. Pour assurer à la recherche universitaire un financement adéquat, il vaudrait mieux commencer par tabler, au moment du calcul des subventions générales de fonctionnement, sur de nouveaux indicateurs d'extrant susceptibles de mieux refléter l'importance de la recherche au sein des universités.

Cette dernière remarque nous amène à constater que toute tentative de rationalisation du mode d'allocation des octrois indirects à la recherche ne peut qu'être vaine sans un réexamen préalable des modalités actuelles de financement de l'enseignement supérieur. Et cela, les auteurs du Livre vert le reconnaissent eux-mêmes, du moins implicitement:

> "Il faudrait évidemment qu'elle (l'enveloppe recherche) serve réellement à affecter et à distribuer des crédits en fonction d'objectifs propres à la recherche; sinon, il s'agirait d'une simple opération comptable sans grande portée sur les décisions concernant la recherche." (1)

Nous voyons mal comment nous pourrions passer d'une formule de financement à une autre à partir de la seule constitution d'une enveloppe recherche; c'est toute la formule de financement de l'enseignement supérieur qui serait alors remise en question. A ce sujet, nous rappellerons pour mémoire que les efforts qui ont été faits dans le passé pour mettre au point une nouvelle formule de financement de l'enseignement supérieur n'ont pas donné de résultats satisfaisants.

4.3 Le programme FCAC

Tous ceux que la question touche de près ou de loin reconnaissent volontiers que l'année 1979-1980 sera, grâce aux efforts déployés par le ministère de l'Education, celle de la relance du programme de Formation de chercheurs et d'action concertée. Préparés depuis approximativement un an et demi, les nombreux redressements commencent déjà à faire sentir leurs effets. D'un point de vue général, les universités apprécient la "transparence" du programme et la manière efficace dont il est maintenant administré par le ministère. Les critères d'évaluation et de renouvellement

---

(1) Livre vert, page 131.

des subventions ont fait l'objet d'une révision, et cela est très heureux. Il faut applaudir à la décision du ministère d'accorder dorénavant certaines subventions pour une période de deux ou trois ans; ainsi, les chercheurs pourront oeuvrer dans des conditions moins aléatoires et échafauder des plans à plus long terme. Par ailleurs, les universités appuient les préoccupations nourries par les responsables du programme concernant le développement de la recherche orientée. Autre redressement significatif: l'échéancier a été révisé et le calendrier promis des opérations est de nouveau ajusté à celui des activités universitaires.

Pour bien asseoir ces mesures de relance fort prometteuses pour l'avenir, il conviendrait peut-être de confier formellement à un organisme conseil le mandat de remplir une fonction de synthèse et de supervision à l'égard du programme. Rattaché à l'appareil gouvernemental -- et plus précisément au ministère de l'Education, -- cet organisme, dont le noyau pourrait être fait du comité conseil actuel, jouirait d'une crédibilité d'autant plus grande si on veillait à assurer une constante qualité de sa composition et si on donnait suite à ses recommandations. Le Conseil des universités -- comme sa commission de la recherche universitaire -- continuerait à jouer son rôle d'organisme conseil.

Enfin, et peut-être surtout, se pose pour les administrateurs de la recherche universitaire la question de l'enveloppe consacrée au programme FCAC. De telles considérations seraient normalement hors de mise dans un document traitant de grandes

politiques mais il est impossible de commenter le programme FCAC sans faire mention de l'insuffisance des crédits. Il est essentiel que les budgets soient haussés de façon importante et pendant plusieurs années, de façon à maintenir et développer l'ensemble du système universitaire sur lequel devra s'appuyer le développement des secteurs gouvernemental et industriel: c'est à l'université - est-il besoin de le rappeler? - que se forment les chercheurs dont le gouvernement et l'industrie ont besoin.

5. LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE ET DE LA RECHERCHE GOUVERNEMENTALE

Dans le second chapitre du Livre vert, les auteurs laissent entendre que la recherche industrielle montre des signes de faiblesse parce que le gouvernement fédéral privilégie la recherche gouvernementale. Selon eux, une planification à caractère incitatif s'impose dans ce secteur:

> "Par rapport à la recherche industrielle, la planification aurait donc un caractère pricipalement incitatif, comme c'est le cas dans tous les pays d'économie libre ou mixte. Le gouvernement adopterait des mesures favorisant le développement d'un climat favorable aux investissements privés en recherche, en soulageant le fardeau financier des entreprises de faible taille qui peuvent difficilement répondre seules à toutes les exigences d'un effort de recherche de qualité".(1)

Pourtant, dans la suite du document, les auteurs laissent entendre qu'il faudrait promouvoir le développement des activités menées par les organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, cela en augmentant le volume des responsabilités confiées aux services gouvernementaux de recherche et en incitant ceux-ci à se rapprocher des instances décisionnelles.

Cet exemple de "glissement", qui n'est pas unique dans la Livre vert, laisse bien peu transparaître les intentions

---

(1) Livre vert, page 70.

véritables du gouvernement. Quoi qu'il en soit, il ne faudrait pas que l'actualisation des projets de relance du secteur de la recherche gouvernementale et de celui de la recherche industrielle soit préjudiciable au développement de la recherche universitaire duquel dépend justement, comme on l'a mentionné, celui des deux autres secteurs.

6. LE DEVELOPPEMENT COMPROMIS DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Une lecture attentive du Livre vert conduit à penser que les auteurs sont favorables à l'idée suivant laquelle il faut freiner le développement de la recherche universitaire - dont les résultats se font, selon eux, souvent attendre, dont les finalités sont mal circonscrites, pour laquelle il n'existe pas de véritables priorités, qui se caractérise par la duplication des efforts et le saupoudrage des crédits - et stimuler celui des deux autres secteurs. Point n'est besoin de citer des extraits du document pour donner du poids à cette observation.

Les prémisses qui sous-tendent l'argumentation des auteurs, nous avons tenté de le faire voir, doivent, pour la plupart d'entre elles, être rejetées. Mais il est un autre point sur lequel nous aimerions insister: en matière de recherche universitaire, il ne faut pas toujours espérer des résultats tangibles immédiatement repérables et utilisables, sans quoi on ignorerait la mission première de l'université qui consiste dans l'avancement des connaissances et dans la formation des étudiants. Dans le cas de la recherche appliquée, les résultats ne se font pas plus attendre à l'université que dans les autres secteurs. Dans le cas de la recherche fondamentale, une grande découverte peut tout aussi bien être le fruit d'un mûrissement très long, auquel

participent des générations de chercheurs, qu'intervenir à la suite d'un déblocage soudain. Pour un chercheur, l'essentiel est d'oeuvrer en collaboration avec d'autres chercheurs et d'entretenir des liens féconds avec les utilisateurs des résultats de ses travaux. Tout cela prend du temps, et une politique de planification à court terme aurait des effets désastreux.

L'autre danger qui menace le développement de la recherche universitaire est celui de la multiplication des lieux d'exécution de la recherche. Le gouvernement ne pourra pas donner suite à toutes les mesures de relance et à tous les projets de création de nouveaux organismes - instituts publics de recherche, centre national de recherche scientifique à la française ou formule mixte - que renferme le Livre vert. Et le gouvernement aura beau soutenir que même à l'intérieur du régime constitutionnel actuel, il disposera bientôt de crédits plus importants à affecter à la recherche et veillera à réorienter les appropriations budgétaires, des choix devront nécessairement être effectués, et cela à l'intérieur même de chacun des secteurs. Le plus raisonnable serait de s'attacher à consolider les structures existantes, à exploiter de plus en plus cet immense réservoir de ressources humaines et matérielles et ce lieu de résolution de maints problèmes socio-économiques que constitue l'ensemble des établissements universitaires. Plus précisément, il faudrait

favoriser le développement de la recherche universitaire par le biais d'un financement adéquat, d'une détermination souple de priorités - à laquelle les chercheurs devraient être associés - qui n'aille pas de pair avec une planification dirigiste, d'une meilleure coordination des ressources et des efforts que les établissements pourraient eux-mêmes prendre en charge, du respect des finalités propres à la recherche universitaire, enfin par le biais du maintien de conditions propices à l'épanouissement de la créativité et au libre exercice de la fonction de chercheur.